

Séance du 18 décembre 2008.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff. -Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN,
LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK,
DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et propose de débiter les travaux ; il excuse les absences de :

- ↪ M.DONFUT, retenu par ses obligations ministérielles à l'étranger ;
- ↪ M.CARLIER, en congés ;
- ↪ Mmes BURY & DUPONT, qui sont souffrantes ;
- ↪ Mme DI BARI, qui a vécu un deuil au sein de sa famille ;
- ↪ M.DELHAYE quant à lui, rejoindra l'Assemblée en cours de séance.

Il demande d'approuver deux points d'urgence déposés à savoir :

- ↪ CHU A.Paré – Assemblée Générale
- ↪ CAS – Douzième provisoire – Vote

M.DISABATO s'interroge quant au retard du CPAS dans l'élaboration du budget 2009.

M.le Bourgmestre répond que le budget 2009 n'a pu être finalisé ; des réunions ont eu lieu entre la Commune et le CPAS. Toutefois, le budget 2009 du CPAS sera soumis au vote du Conseil en séance de janvier prochain.

Conseils Communaux 2009 – Calendrier – Arrêt

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,
CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER**

arrête comme suit le calendrier des séances des Conseils Communaux pour l'année 2009 :

Jeudis : 29 janvier – 19 février – 26 mars – 28 mai – 25 juin – 24 septembre –
22 octobre – 26 novembre – 17 décembre
Mardi : 28 avril

La délibération requise est adoptée.

Rapport 2008 sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

M.le Bourgmestre relève qu'il s'agit d'un document volumineux très intéressant qui reprend toutes les actions menées au sein de l'Administration durant un an.

M.LIENARD ajoute qu'il s'agit d'un travail très complet et très bien réalisé ; c'est une mine de renseignements pour ceux qui prennent le temps de le lire. C'est un document particulièrement intéressant et il félicite le personnel pour le travail réalisé.

M.le Bourgmestre précise qu'il s'agit en effet d'un grand travail demandé aux services et félicite les agents communaux.

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

↳ a pris connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, relatif à la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

La délibération requise est adoptée.

Régie Communale Autonome – Compte 2007 – Plan d'entreprise

En application des Articles L1231-9§1^{er} et L3131-1§1^{er} – 6^o du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des Articles 63, 64 & 65 des Statuts de la Régie Communale Autonome, cette dernière communique ses Compte et Bilan 2007 ainsi que son Plan d'Entreprise 2009.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,
CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DIS ABATO, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- ↳ d'approuver les Compte et Bilan 2007 de la Régie Communale Autonome de Frameries

prend acte :

- ↳ du rapport des Commissaires aux Comptes
- ↳ du Plan d'Entreprise 2009

de transmettre :

- ↳ la délibération à la Régie Communale Autonome et au Collège Provincial.

La délibération requise est adoptée.

Examen de promotion au grade de chef de bureau bibliothécaire de niveau A1
Décision de principe

Considérant que la note d'embauche et de promotion, qui constitue une annexe au budget 2009, a été établie en matière de gestion des ressources humaines, et qu'elle précise que des crédits sont prévus pour l'organisation d'un examen, par promotion, au grade de chef de bureau bibliothécaire de niveau A1.

Considérant que la prévision de cette promotion répond aux normes et directives établies par la Communauté française en matière de bibliothèque-pivot, et répondrait au projet établi dans le cadre du bibliobus.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,
CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI,
BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1^{er} : du principe de procéder à l'examen de promotion au grade de Chef de Bureau Bibliothécaire de niveau A1, conformément à la note d'embauche et de promotion figurant aux prévisions budgétaires.

Article 2 : la procédure de l'examen de promotion sera celle prévue au St atut Administratif en vigueur au sein de l'Administration.

Article 3 : de transmettre la délibération à M.le Receveur Communal pour information.

La délibération requise est adoptée.

Mobilité - Réserve des emplacements de stationnement pour personnes handicapées : nécessité de renforcer les directives ministérielles - Projet de règlement complémentaire sur le roulage non soumis à la Tutelle Régionale

Les demandes de réservations d'emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite se multiplient.

Le renforcement des directives ministérielles actuellement d'application s'avère nécessaire, non pas pour éviter la multiplication des demandes mais bien pour accorder la réservation du stationnement aux personnes qui en ont réellement besoin.

En concertation avec l'Inspecteur en Mobilité de la Région Wallonne, la commune peut prendre un règlement complémentaire communal sur le roulage destiné à renforcer les critères d'attribution pour ce type d'emplacement, règlement non soumis à l'approbation de la tutelle régionale.

M.DRAUX signale que quelques problèmes ont été rencontrés par rapport aux demandes visant à implanter un emplacement pour handicapé dans certaines rues de l'entité.

Ce dossier vise à renforcer des critères et cinq conditions devront être remplies avant de faire droit à ce type de demande. Ceci permettra d'éviter, en outre, des querelles de quartier.

M.le Bourgmestre précise qu'il y a également lieu de mieux cerner la pertinence des demandes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : En matière de réservations de stationnement pour les véhicules de personnes handicapées, il y a lieu de renforcer les critères d'attribution repris au point 1.2. de la circulaire ministérielle du 03 avril 2001 – « réservations de stationnement à proximité du domicile ou du lieu de travail » - , et de se conformer à ce qui suit :

« S'agissant de réservations à proximité du lieu de travail ou du domicile d'un handicapé, elles doivent être examinées en tenant compte des éléments suivants :

- 1) Le lieu de travail ou le domicile ne comporte pas de garage ou de parking privé exploitable par personne handicapée et lui permettant une accessibilité réelle.
- 2) Les difficultés pour trouver un emplacement de stationnement à proximité immédiate sont réelles.
- 3) Le requérant a la jouissance, à titre principal, d'un véhicule en qualité de conducteur ou est conduit par une personne habitant et domiciliée chez lui.
- 4) La personne handicapée éprouve de très sérieuses difficultés à se déplacer, celles-ci pouvant résulter d'un grave handicap des membres inférieurs (par ex. utilisation de béquilles, d'une chaise roulante, ...) ou d'un handicap général d'au moins 80 % contraignant gravement la mobilité de la personne handicapée (par ex. : affections graves sur le plan cardiaque ou pulmonaire).
Une copie de l'attestation du S.P.F. Sécurité Sociale, Direction générale des Personnes handicapées, rue de la Vierge Noire, 3c, à 1000 Bruxelles, sera transmise par le requérant.
- 5) La possession de la carte spéciale de stationnement, bien qu'elle soit indispensable, n'est donc pas un élément suffisant pour l'octroi d'une réservation de stationnement ».

La délibération requise est adoptée.

Conseiller en logement au sein des communes - Appel à candidatures.

Il est porté à la connaissance du Conseil que le Collège Communal, en séance du 6 novembre 2008 a décidé de déposer la candidature de la Commune dans le cadre de l'appel à projet pour l'engagement d'un Conseiller en Logement

La Région Wallonne octroie une subvention qui permettra de financer pendant 2 ans un emploi à temps plein, à concurrence de 8 points par Commune soit la somme de 21.936 €.

Un budget de frais de fonctionnement à concurrence de 2.500 € par an est également prévu.

M.DRAUX apporte les explications nécessaires par rapport à ce dossier.

Par leur courrier du 10 octobre écoulé, les Ministres Jean -Claude MARCOURT et André ANTOINE lançaient un appel à candidatures en vue d'un financement de Conseillers logement pour les Communes.

60 postes seront financés dans ce cadre. Cette subvention permettra de recruter un agent à temps plein soit universitaire ou gradué avec un profil technique pour une période de 2 ans dans le cadre APE à concurrence de 8 points, soit 21.936 €.

De plus, un budget de frais de fonctionnement de 2.500 € sera alloué par an.

Le Collège Communal en date du 6/11/2008 a décidé de poser sa candidature.

Les missions du Conseiller en logement seront :

- La tenue d'inventaires permanents des bâtiments inoccupés, des terrains à bâtir, des logements inoccupés et des possibilités de relogement d'urgence.
- Le programme communal d'actions en matière de logement par l'appui à l'organisation de la concertation entre les représentants de tous les partenaires et par l'appui dans le suivi du programme bisannuel du logement.
- L'information du citoyen sur les aides et les droits en matière de logement.
- La mission d'enquêteur communal agréé par la Région pour la recherche et le constat du non respect des critères de salubrité et de la présence de détecteurs d'incendie ; pour la délivrance et le respect des conditions du permis de location,... ; pour la mise en contact avec les opérateurs immobiliers pour reloger les occupants obligés de quitter le leur pour non respect des critères de salubrité.

Cet agent viendra donc renforcer notre service logement qui rencontre déjà pas mal de ces missions. En effet, on peut dire qu'une surveillance plus approfondie des permis délivrés sera opérée ainsi que toutes autres irrégularités relevées.

Déjà, à ce jour, on peut constater par exemple que, grâce à la taxe sur les immeubles inoccupés, notre service logement a déjà acté une diminution importante de ces chancres.

Ainsi, de 139 répertoriés en 2007, seuls une quarantaine subsiste encore. On sait aussi qu'au 01/01/2008, seuls 7 terrains restent non bâtis. D'où l'importance de mettre en œuvre les zones d'aménagements communales concertées.

Le Conseil Communal en date du 20 mai 2008 a donc décidé d'approuver la mise en œuvre de la ZACC dite « Les Communes à Sars-La-Bruyère et le Collège Communal a désigné un bureau d'études pour élaborer les premières phases de cette procédure afin d'obtenir une cinquantaine de lots destinés à accueillir des maisons unifamiliales.

Dans un 2^{ème} temps, nous travaillons sur la mise en œuvre d'une deuxième zone plus importante celle-là à la rue Wauters à Frameries appartenant à des propriétaires privés.

En ce qui concerne le programme communal d'actions en matière de logement, régit par le code wallon de logement, un programme bisannuel d'actions à mener doit être élaboré en concertation avec les Sociétés, organismes et autres partenaires qui participent activement à la politique locale de logement, en l'occurrence le CPAS, l'Immobilière sociale Toit et Moi, le Fonds du logement des Familles nombreuses de Wallonie, l'AIS et éventuellement les acteurs privés.

Ainsi donc le programme 2009-2010 arrêté par ce même conseil en date du 24 juin dernier sollicitait l'ouverture du droit aux aides et subventions régionales pour 10 maisons au Clos des Fauvettes via la société Toit et Moi et une maison à Eugies pour le FLFNW ainsi que d'autres actions non localisable via l'AIS et le CPAS.

Le budget communal aussi reprend des crédits en vue de l'acquisition et la démolition de taudis, d'une part et de l'acquisition de logements à réhabiliter d'autre part.

Les programmes bisannuels précédents ont donc permis de décrocher des subventions pour la construction de 12 maisons à la rue des Templiers par Toit et Moi, le chantier pour la construction de 5 maisons à la rue de l'Egalité débutera en février prochain et le permis d'urbanisme pour la construction de 9 maisons à la rue des Bresseur est attendu au service urbanisme pour un début de travaux prévu en août 2009.

Toujours en partenariat avec l'Immobilière Sociale Toit et Moi, un projet de construction de 16 maisons pour vieux conjoints est à l'étude sur le site de l'Agrappe, le Collège Communal de jeudi dernier a pris la décision de principe sur cette implantation.

Voici donc une liste déjà conséquente de nouveaux logements, au total, 53, qui viendront compenser en bonne partie la déconstruction des 98 appartements du Clos des Fauvettes. Une politique active menée par les opérateurs publics !

Dans le domaine privé, la Commune n'est pas en reste car les nouvelles demandes de permis d'urbanisme affluent.

Sont en cours de construction plus de 400 logements répartis dans l'entité, à savoir :

- Le chantier des 107 appartements a débuté en face de la gare,
- 72 appartements à la rue Bosquétia dont une partie sera livrée tout prochainement,
- 7 villas à appartements, bientôt une 8^{ème} de 18 appartements viendra compléter la Résidence Le Verger à la rue Emile Vandervelde,
- une demande de permis d'urbanisme va être déposée à la Commune pour 30 appartements au bas de la rue Ferrer,
- des dossiers sont à l'étude au sein de notre service urbanisme pour 12 appartements à la rue Notre Dame Degrâce, 3 à la rue Jules Cousin, 6 à la rue de Genly, 20 aux Castillons.
- N'oublions pas une nouvelle extension de 25 lots au Parc d'Attre où les 112 premiers lots sont vendus et construits.
- La construction de la Placette rue de Lille est en cours et les 2 blocs d'appartements sortiront de terre dès le début 2009.

Au vu de ce qui précède, vous pouvez constater que nos services urbanisme et du logement ne chôment pas et que l'arrivée d'une personne supplémentaire ne sera pas un luxe.

Grâce à sa politique active en matière de logement, la Commune attire de plus en plus d'investisseurs, entraîne ses habitants à rénover, embellir leur logement et fait augmenter le nombre de ses citoyens dont la courbe descendante vient d'être stoppée afin de ne pas descendre sous la barre fatidique des 20.000 habitants.

Gageons que le projet de rénovation des 4 Pavés dont les travaux de démolition des bâtiments débuteront aux environs du 15 janvier prochain (la promesse ferme de subsides va enfin nous parvenir la semaine prochaine), que l'aménagement de la rue des Alliés et la revitalisation de la rue Désiré Maroille viendront embellir le Centre Urbain et attireront davantage de promoteurs.

En tous les cas, tel est notre ambition et notre devoir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

↳ a pris acte de cette candidature.

La délibération requise est adoptée.

Ancrage Communal - Programme bisannuel du logement 2009/2010 : Avenant n°1 relatif à la construction de 4 logements pour « vieux conjoints » dans le périmètre de la ZACC de Sars-La- Bruyère.

Dans le cadre de l'affectation des terrains de la ZACC de Sars - la-Bruyère, la Région wallonne recommande de diversifier le type de logements à y réaliser.

Afin de répondre à un besoin de la population locale, il serait opportun de prévoir la construction de quatre logements pour vieux conjoints.

Une opportunité s'offre à la Commune de rattacher cette action dans le Plan bisannuel logement 2009/2010 par le biais d'un avenant.

M.DISABATO interroge le Collège à l'effet de savoir ce qui a été prévu en terme de mobilité. Partant du fait que toute une série de services ne sont plus assurés dans les petites communes pour les personnes âgées ainsi que celles concernées par un souci de mobilité réduite notamment en matière de transports publics, il fait remarquer qu'il existe un réel problème. Dans ce cas précis, il y aurait lieu d'attirer l'attention sur ce point. Développer du logement est très bien mais « isoler » les personnes sans aucune possibilité de service est dommageable.

M.le Bourgmestre rassure l'intéressé en signalant que toutes les dispositions ont été prises dans cette matière. Le bureau d'études qui a réalisé la première phase a pris en considération toute une série de paramètres afin de favoriser un maximum de liaisons avec le centre urbain.

Il ajoute qu'il faudrait que les commerces renaissent dans les villages. Il s'agit d'un tout qu'on espère rencontrer via le PCDR. Ces logements ne seront pas d'office attribués à des personnes grabataires ; elles auront une certaine autonomie. Il souligne que les projets immobiliers en cours intéressent fortement les personnes d'un certain âge.

M.GIANGRECO précise que des personnes se sont déjà manifestées afin de connaître les tenants et aboutissants de ce projet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : d'adopter le principe d'un avenant n°1 au Programme Bisannuel du Logement 2009-2010, avenant relatif à la construction de quatre logements pour « vieux conjoints » dans le périmètre de

la ZACC de Sars-la-Bruyère compris entre les rues des Communes, du Bois et deTaisnières.

La délibération requise est adoptée.

Mise en oeuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concerté dite « DOOSAN » - Approbation du Rapport Urbanistique et Environnemental.

En juillet 2007, la société DOOSAN INFRACTORE EUROPE s.a située à la rue A Degrâce à La Bouverie a reçu une mise en demeure de la Division de la Police de l'Environnement pour le non respect de normes environnementales. Afin de régulariser cette situation, ladite société est tenu e d'introduite une demande de permis d'environnement.

Sur base d'une analyse du contexte existant de l'entreprise, il s'avère que plusieurs bâtiments et installations techniques sont en infractions urbanistiques.

Dès lors, on ne parle plus de régularisation de permis d'environnement mais de permis unique.

Cependant, l'entreprise étant situé pour partie en Zone d'Aménagement Communal Concertée au plan de secteur Mons -Borinage, il y a lieu, avant d'introduire toute demande de permis, d'établir un Rapport Urbanistique et Environnemental afin de mettre en oeuvre cette zone.

M.le Bourgmestre se réjouit de voir ce point inscrit à l'ordre du jour de cette séance ; il s'agit d'une régularisation pour cette entreprise. Voici quelques temps, des problèmes subsistés au sein de celle-ci. Elle est d'ailleurs toujours sous tutelle régionale mais par l'adoption de ce rapport, on va faire une régularisation de la situation. De plus, la société en question rencontre des difficultés liées à la conjoncture économique.

M.DISABATO s'étonne de l'avis émis ; des propositions ont été faites pour rester dans le cadre des procédures réglementaires.

M.le Bourgmestre répond qu'on n'a pas voulu retarder l'adoption du rapport présenté et le CWET sera contacté à l'effet d'obtenir son point de vue. Plusieurs affectations existent et donc, il faut attendre.

Mme FONCK relève que la situation de cette société est loin d'être favorable vu la conjoncture économique. Il est vrai que l'enjeu est important. On ne peut toutefois pas nier les avancées importantes qui ont été réalisées par celle-ci, en toute transparence. Des mesures très concrètes ont d'ailleurs été prises. Aujourd'hui, le vrai défi à relever est de réconcilier les enjeux de l'environnement mais également ceux de la préservation de l'emploi au sein de l'entreprise.

M.le Bourgmestre ajoute que des réunions d'information en présence des riverains ont été organisées et qu'aucun problème n'est apparu.

M.DISABATO précise qu'il n'a aucun problème envers l'entreprise mais il faut être clair : l'idéal aurait été qu'elle s'implante dans un zoning. Néanmoins, il reconnaît que de sérieux investissements ont été opérés en matière de préservation de l'environnement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'adopte le rapport Urbanistique et Environnemental relatif à la mise en œuvre de la ZACC dite « DOOSAN » ainsi que la déclaration environnementale;

Article 2 : de transmettre dans ce sens la délibération et l'intégralité du dossier à M.le Fonctionnaire Délégué.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'emprise dans le terre-plein du Centre Hospitalier Hornu - Frameries.

Dans le cadre du réaménagement des « 4 pavés », il est envisagé, pour fluidifier le trafic, d'y construire un rond point.

Il serait utile pour cela, de disposer de tous les espaces disponibles et l'occasion se présente d'acquérir le terre plein situé devant le centre hospitalier, à front de la rue de France.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'acquérir au montant de 5 900 €, l'emprise de 2a 95ca à réaliser dans le terre plein de la clinique de Frameries appartenant à l'ASBL ACIS;

Article 2 : d'approuver le projet d'acte;

Article 3 : de passer l'acte authentique, dès réception du certificat de liberté hypothécaire.

La délibération requise est adoptée.

**Aliénation du terrain communal situé rue de Lambrechies à Frameries -
Décision ferme.**

En septembre 2007, le Conseil Communal a décidé du principe de mettre en vente, au plus offrant, un terrain communal situé rue de Lambrechies, à Frameries.

Le Notaire Vilain, chargé de la vente, a reçu les offres dont la plus intéressante atteint 62.500 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de confirmer la décision de principe prise par le Collège Communal en séance du 25/09/2007 visant à aliéner le terrain communal situé rue de Lambrechies, cadastré Son C 533 N3 ;

Article 2 : de le céder à MM.PACE & SANTINI au prix de 62 500 €, hors frais, et aux conditions du projet d'acte du Notaire F.VILAIN ;

Article 3 : de porter la recette de cette opération au Fonds de Réserve Extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

**Site « Probeldhom », rue du Chemin Vert - Echange de parcelles entre la
Commune et la Société « CENTRAGRO » (anciennement « Les Silos du
Borinage») - Passation de l'acte**

En mai 2003, en vue de rectifier la ligne brisée de limite parcellaire, le Conseil communal a adopté le principe d'un échange de terrains entre la Commune et la société « Les Silos du Borinage ».

Mais l'existence d'une inscription hypothécaire sur le bien appartenant aux « Silos du Borinage » n'a pas permis de mener l'opération à bonne fin.

L'acte de mainlevée reçu récemment par le Notaire BOUTTIAU d'Asquillies lève cette impossibilité.

L'acte d'échange peut donc être passé en tenant compte toutefois des changements de statuts de la société coopérative « Les Silos du Borinage » devenue entre-temps « CENTRAGRO SCRL ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article unique : de confirmer sa décision antérieure quant au principe et donc de procéder à l'échange de terrain requis en notant le changement de statuts de la société cocontractante.

La délibération requise est adoptée.

Amélioration de l'égouttage des rues de Lambrechies et Terre à Cailloux - Avenant n°3 au contrat d'agglomération

En 2003, dans le cadre du financement de l'égouttage prioritaire par la Société Publique de Gestion de l'Eau, la Commune de Frameries adhère au contrat d'agglomération de la station d'épuration de Frameries.

Dans le cadre du Programme Triennal de voirie 2007 -2009, le Conseil Communal a marqué son accord sur l'amélioration de l'égouttage des rues de Lambrechies et Terre à Cailloux.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces projets, il y a lieu de les intégrer au contrat d'agglomération par un avenant.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver l'avenant n°3 au contrat d'agglomération n°53065/01-53028 intégrant l'amélioration de l'égouttage des rues de Lambrechies et Terre à Cailloux.

Article 2 : de concéder à la SPGE, un droit réel sur l'assiette de réalisation des égouts.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de mobilier pour la Bibliothèque Pivot à la Bouverie – Modalités de paiement - Avenant au cahier spécial des charges - 2^{ème} amendement.

En octobre dernier, le Conseil Communal a approuvé un avenant au cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de mobilier pour la Bibliothèque Pivot, marché qui a été attribué pour un montant de 164.351 € TVAC.

Cet avenant permet désormais le paiement fractionné des sommes dues à l'adjudicataire et non plus un paiement unique en fin d'exécution du marché.

Toutefois, de manière à obtenir la première tranche des subsides accordés pour ce projet par la Communauté française, il y a lieu de lui présenter une première facture d'un montant de 46.000 €.

Le deuxième amendement à apporter au cahier spécial des charges consiste donc à considérer ce montant comme une avance.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

↳ d'approuver ce deuxième amendement.

La délibération requise est adoptée.

CAS – Modifications budgétaires Ordinaires n°3 & 4

Le CAS présente deux modifications budgétaires ordinaires (n°3 & 4).

Aucun supplément communal n'est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

↪ approuve les modifications budgétaires ordinaires n°3 & 4.

La délibération requise est adoptée.

M.Gh.FAUVIAUX, Conseiller Communal quitte la séance

Subsides 2008 - Vote

Vu la Loi du 14 novembre 1983 et l'Article L3331 -1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la Circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents présentés par l'organisme

Article 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Articles budgétaires	Organismes	Subsides
521/33201	<u>Association des Commerçants</u> Comité d'Animation de Noirchain Cpte : 088-1055571-12 Promotion du commerce & participation à la vie associative	226,04 €
72201/33201	<u>Promotion de l'Enseignement Libre & Officiel</u> CPEO Cpte : 068-2070837-11	4 479,75 €

	Promotion de l'Enseignement Officiel et participation à la vie associative de l'école	
76101/33202	<u>Groupements de Jeunesse</u> <u>A répartir comme suit :</u> JS Frameries Cpte : 270-0553595-69 Patro Roi Baudouin Cpte : 795-5874145-08	743,68 € 371,84 € 371,84 €
761/33202	<u>Organismes de Loisirs :</u> <u>A répartir comme suit :</u> Centre Culturel & Social Cpte : 799-5458900-33 Ligue des Familles Cpte : 001-2805929-86 PAC Frameries Cpte : 065-2120930-52 Comité FPS Frameries Cpte : 001-0914491-51 PAC Eugies Cpte : 068-2158308-85 Cercle Horticole Floréal Cpte : 370-4061882-94 FPS LA BOUVERIE Cpte : 370-1149261-92 Groupement Philatélique & Numismatique Cpte : 370-0119968-66 Widgies Dance Cpte : 370-0120620-39 Cercle Horticole Notre Jardin Cpte : 001-0737983-83 Vie Féminine EUGIES Cpte : 270-0474137-54 PAC NOIRCHAIN Cpte : 088-2070345-69 Cercle Horticole Excelsior Cpte : 000-351462-31	3 789,70 € 1 239,47 € 123,95 € 991,37 € 235,50 € 393,75 € 74,37 € 148,74 € 74,37 € 247,89 € 74,37 € 49,58 € 61,97 € 74,37 €
76201/33202	<u>Promotion Artistique</u> <u>A répartir comme suit :</u> Centre Culturel & Social Cpte : 799-5458900-33 ARTE CORPO Cpte : 001-3261055-88 Promotion des activités artistiques, représentations des divers styles de la danse (classique, jazz, orientale, etc...)	5 099 € 4 756 € 343 €

831/33202	Subside RCA Cpte : 091-0178137-74 Aide aux frais de fonctionnement de la RCA	5 000 €
-----------	---	---------

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2009 – Vote

M.BOUVIEZ, Echevin des Finances, procède à la présentation du budget communal 2009.

« Avant de vous faire un commentaire précis sur le budget communal, permettez -moi de vous remémorer quelques réflexions que j'ai exprimées lors du C onseil Communal du 13 novembre dernier dans le cadre du vote des nouvelles taxes pour 2009.

J'ai, entre autre, insisté sur le fait que le Collège a émis la volonté d'alléger la pression fiscale locale sur nos concitoyens tenant compte de la crise économique que nous subissons de plein fouet et qui se caractérise par une forte inflation engendrant une hausse anormale des prix des produits de consommation.

C'est pourquoi, si l'additionnel au pré compte immobilier a été maintenu à 2600 centimes, le CC, sur proposition du Collège, a décidé de ramener le taux de l'additionnel à l'IPP de 8,8 à 8,6%.

Il est à noter que Frameries est la seule Commune de l'arrondissement à avoir osé réduire cet impôt.

Il s'agit de toute évidence d'une diminution relativement faible ; elle reste néanmoins réelle. Elle aurait cependant pu être plus significative mais la situation économique actuelle nous contraint pour l'année 2009 d'observer une certaine prudence dans ce sens.

C'est sans doute pourquoi, je pourrais aussi caractériser le budget 2009 que j'ai l'honneur de vous exposer, ce soir, au nom du Collège Communal, comme un acte prévisionnel prudent.

Nous traversons actuellement une période chaotique, empreinte d'interrogations et qui nous incite à gérer notre Commune de manière attentive et très rigoureuse. Si ce budget a été difficile à ficeler, je suis cependant heureux et fier de vous le présenter car il est intrinsèquement en équilibre.

En effet, pour atteindre l'équilibre à l'exercice propre, nous n'avons dû aucunement altérer nos réserves financières.

Pour la première fois, depuis de nombreuses années, il n'a été fait appel à aucun recours ou aucune aide de la Région wallonne telles que celles utilisées auparavant pour ajuster nos recettes afin de tendre vers un équilibre budgétaire. Ces aides, comme vous le savez, alourdissaient, d'année en année, notre charge de dettes. Au-delà de la rigueur de gestion qui est et sera encore exigée, la réforme du fonds des communes constitue un vecteur qui a contribué à l'élaboration d'un budget à l'équilibre.

Le budget se décline comme suit :

A l'exercice propre,

- ↳ les dépenses sont estimées à 20.308.646 €
- ↳ les recettes sont évaluées à 20.311.304 €

Le budget communal à l'exercice propre, avant prélèvement est donc en léger boni (2.658 €).

Tout exercice confondu, le budget conserve un boni cumulé s'élevant à 493.822 €. J'ai le sentiment que le Collège aurait pu vous présenter un budget avec un boni plus conséquent.

Soyons clairs, plusieurs éléments sont venus contrarier nos prévisions.

D'une part, l'impact sur les recettes, imputable à la dernière augmentation de l'additionnel à l'IPP qui correspond, pour rappel, à une hausse de 0,8% ,et que nous espérions pouvoir enregistrer pour 2008 voire 2009, ne nous a toujours pas été signifié officiellement par le Ministère. Le montant inscrit correspond toujours à une recette équivalant à un additionnel de 8,0%.

D'autre part, les dividendes issus des intercommunales de l'énergie ont été restreints cette année de plus de 60.000 € par rapport à l'an dernier. On prévoit également une baisse de recette non négligeable relative aux taxes sur les imprimés publicitaires. Nos recettes auraient dès lors pu être plus importantes.

Certes, nous enregistrons néanmoins des augmentations à plusieurs postes. Je pointe notamment la hausse de rendement de l'impôt relatif à l'additionnelle sur la taxe automobile (+ 10.000€), l'augmentation intéressante, correspondant d'ailleurs à nos attentes, sur le rendement de la taxe additionnelle du précompte immobilier (+237000€) et également une hausse appréciable au niveau des dividendes IDEA qui passent de 75000 à 144000 €, hausse accordée par l'Intercommunale mais qui n'empêchera pas bon nombre de nos mandataires de se demander de quelle manière les communes percevront leur quote-part sur de la récente vente du câble.

Il convient de souligner que la principale interrogation de ce budget émane des dividendes du Holding Communal.

Conformément à la recommandation du Ministre Courard , rappelée il y a peu, par une note spécifique, nous avons inscrit au budget un montant identique à celui de l'an dernier. Il semble peu probable que la totalité des dividendes escomptés nous sera versée. Cependant, il se confirme qu'une compensation nous sera allouée de la RW.

Malgré le nouveau souffle financier issu, en très grande partie, de la réforme du fonds des communes, la gestion de notre cité, pour les années à venir, se devra toujours d'être prudente.

Car, en matière de dépenses, inutile de vous faire de grandes démonstrations pour considérer que si la crise implique un différentiel négatif important pour les portefeuilles de nos concitoyens, elle engendre bien évidemment un impact identique sur les dépenses de fonctionnement de notre commune.

C'est ainsi que nous avons été obligés d'augmenter les crédits pour le fonctionnement de plus de 8% par rapport au montant repris au compte 2007. Ceux-ci intègrent, entre autre, l'impact de la hausse des coûts énergétiques. Nous considérons, néanmoins, dans nos prévisions, que ce coût ne puisse plus évoluer de la même manière que durant le premier semestre 2008.

Une de nos principales préoccupations a été certainement d'accorder un crédit suffisant pour maintenir le volume global de l'emploi et de respecter nos engagements vis à vis du personnel. Il faut savoir, compte tenu des diverses indexations survenues en 2008 et de celles qui sont attendues pour 2009 et qui témoignent de la forte inflation des prix sur les produits de première nécessité, les charges liées au personnel sont en augmentation de près 16% par rapport à celles comptabilisées au compte 2007. Il s'agit d'un phénomène général affectant toutes les administrations et qui est lié à la situation économique actuelle.

En matière de dépenses de transfert, la subvention de la zone de police a été majorée de 2,0%. Celle-ci atteint, à elle seule, la somme de 2.131.872 €. Par contre, la subvention pour le SRI est restée inchangée. Quant à celle du CPAS, sa dotation n'a pas été revue mais s'élève toutefois à 1.853.843 €.

A coté des subventions réputées obligatoires, figurent également des aides communales qui sont loin d'être négligeables et qui concernent principalement les domaines du sport, de la culture, de la jeunesse, du tourisme, de la citoyenneté mais aussi de l'environnement au sens large du terme. Il s'agit de l'ensemble des secteurs qui contribuent à l'épanouissement de la vie associative de Frameries et qui tout aide confondue recevront autant en 2009 que cette année.

Au niveau des investissements qui concernent les travaux et l'aménagement du territoire, un nombre relativement important de dossiers ont été inscrits au budget extraordinaire.

Permettez-moi d'en énumérer les principaux en les répertoriant sous les rubriques suivantes :

↳ la commune donne une priorité à l'entretien des espaces verts et à l'environnement :

10.000 € ont été inscrits dans le cadre de l'entretien extraordinaire des plantations, 125.000 € porteront sur l'aménagement des chemins communaux, des voiries agricoles.

↳ la Commune améliore ses bâtiments en vue d'économiser de l'énergie :

150.000 € ont été inscrits pour établir une suite à UREBA 1 confortant ainsi les efforts déjà menés en matière d'économie d'énergie notamment dans les bâtiments scolaires.

↳ la Commune améliore ses voiries :

180.000 € sont prévus pour la réfection de trottoirs (dont 80.000 pour les trottoirs de la rue Apollon) et 50.000€ sont inscrits au budget pour l'entretien extraordinaire des voiries. Tout comme 50.000€ sont prévus pour l'acquisition de mobiliers urbains.

Le projet d'aménagement de la rue du Tanneur est aussi inscrit à l'extraordinaire ainsi que les études à réaliser pour l'assainissement du site de la Brasserie Derauw, la rénovation de la rue de Lambrechies et de la placette rue de Lille.

↳ la Commune veille à amplifier la sécurité routière :

75000 € sont inscrits pour l'aménagement des voiries dans le domaine de la sécurité et 50.000€ sont prévus pour le marquage routier dans notre entité . De plus 200.000 € sont dédiés pour l'élaboration de plateaux ralentisseurs ou de rétrécissements de voiries.

Il est prévu également d'aménager le carrefour qui relie les rues J Cousin et Terre à Cailloux pour un montant de 300.000 €.

La piste cyclable qui reliera Eugies à Sars (plan Mercure) et qui sera conçue dans le courant de l'année prochaine sera accompagnée d'un aménagement « sécurité » de la route de Sars.

↳ enfin, la Commune rénove ses centres urbains :

En plus des crédits dédiés à l'achat et à la réhabilitation de certains taudis ainsi que de ceux destinés à l'acquisition d'immeubles intégrés dans la Zone d'Initiatives Privilégiées de La Bouverie ,d'autres montants ont été inscrits spécifiquement pour la rénovation du centre de Frameries. Dans cette optique, il est prévu l'acquisition de l'immeuble situé au 57 rue des Alliés pour une somme de 150.000 € et 185.000 € ont été budgétés pour la démolition des bâtiments situés au 51 et 53 rue des Alliés.

La Commune se dotera d'un nouvel éclairage afin de pouvoir mieux mettre en évidence sa Grand Place. Un investissement de 110.000 est inscrit à cet effet.

Mais au-delà des projets utiles et nécessaires, que je viens globalement d'énumérer, notre principal chantier pour l'année 2009 sera celui qui concerne l'aménagement du quartier des 4 pavés et de la rue des Alliés grâce au démarrage du projet FEDER subventionné à hauteur de 10 millions d'euros par des fonds européens.

Je ne m'étalerai pas à ce sujet, Mr le Bourgmestre, car vous -même pourriez en parler bien mieux que moi. Je pense qu'un commentaire serait le bien venu puisqu'il s'agit de toute évidence d'un projet d'une énorme ampleur et essentiel pour la revitalisation du centre-ville.

En conclusion, le budget 2009, à l'ordinaire, est établi à partir de bases prudentes. Il a en tout cas le mérite d'être à l'équilibre à l'exercice propre, équilibre qui depuis longtemps n'avait plus été atteint sans rapatrier des fonds de réserves ou souscrire à des aides wallonnes ayant la particularité de grossir notre charge de dettes. Le budget, à l'extraordinaire, associé au projet FEDER, exprime, très certainement, notre volonté de mener une politique de rénovation urbaine et de la concrétiser. »

M.BAUWENS fait remarquer qu'en matière de sécurité routière, il y aurait lieu de se pencher sur la problématique du passage pour piétons en face des Ets Simonnet, à la rue des Alliés. L'installation notamment d'un signal lumineux dans le but d'attirer l'attention des automobilistes serait judicieux car, un accident a déjà eu lieu tout récemment.

Au nom du Groupe CDH, M.LIENARD, Conseiller Communal, prend la parole :

« Nous voici déjà à l'élaboration du troisième budget de cette législature. Il se rappelle que le premier budget avait été défini comme de « transition », celui de l'installation de la nouvelle majorité.

Le second fut défini comme « d'orientation » ; budget qui, malgré les difficultés financières, soulignait l'empreinte de cette nouvelle majorité par ses orientations nettement plus affirmées, dans la continuité, certes, par exemple en ce qui concerne la rénovation urbaine ; orientations novatrices également dans le domaine culturel, des orientations déterminées dans toute la politique de l'environnement, de la propreté, des orientations volontaristes en faveur du cadre de vie notamment dans la perspective du plan de développement rural.

Ajoutons encore des orientations significatives dans les secteurs scolaires, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que dans le domaine social.

Le troisième budget que nous examinons ce soir nous fait entrer de plein pieds dans une phase d'actions et de concrétisations tout en étant, non seulement, en équilibre à l'ordinaire mais en boni de près de 500 000 € et, c'est hélas devenu une banalité que de le rappeler mais c'est une morne réalité malgré les évidentes difficultés budgétaires aggravées par la crise financière.

Oui, ce troisième budget est donc en équilibre alors qu'il permet, d'une part, un éventail conséquent d'actions concrètes, j'y reviendrai dans un instant et, d'autre part, il allège doucement la fiscalité prenant ainsi en compte la problématique du pouvoir d'achat du citoyen. Ce budget est globalement en boni alors que les recettes ne sont pas sur estimées et que les dépenses ne sont pas sous estimées.

Ce boni n'est donc pas artificiel et ce budget préserve l'avenir tout en garantissant le présent d'autant plus que le Gouvernement Wallon, dans un souci d'une saine gouvernance des pouvoirs locaux, assure à la fois une meilleure répartition de la dotation ainsi qu'une positive compensation du dividende DEXIA.

En ce qui concerne les actions concrètes que j'évoquais précédemment, il suffit d'en référer au programme d'investissements qui est loin d'être étriqué. C'est la construction de pistes cyclables, la réfection des trottoirs, l'aménagement des voiries, la sécurisation de lieux plus dangereux, l'aménagement de carrefours, le programme des Quatre Pavés, l'amélioration des voiries agricoles, la signalisation routière, etc...le tout pour près de 3 millions d'euros. Ajoutons que l'entretien et l'aménagement des écoles et de l'Académie de Musique ne sont pas oubliés.

D'autre part, les investissements pour éviter comme le prévoit la déclaration de politique générale, la fracture numérique sont prévus ainsi que pour la convivialité qui est budgétée par l'acquisition de mobilier urbain. Par ailleurs, les actions de rénovation du bâti sont poursuivies.

Enfin, en ce qui concerne les annexes, je décernerai une mention élogieuse pour leur transparence, leur côté explicite. Les graphiques et diagrammes très parlants ainsi que les tableaux reprenant les recettes et dépenses ordinaires ou extraordinaires sont riches d'enseignements.

A l'ordinaire, les dépenses de l'Administration, indépendamment de l'indexation sont mieux maîtrisées et, d'une manière générale, il en va de même en ce qui concerne les frais énergétiques.

Pour ce qui est relatif à l'enseignement, je relèverai le fait que l'accueil extra-scolaire, l'immersion linguistique et les divers transports n'ont pas été oubliés.

Bref, pour le groupe CDH, le budget qui nous est présenté est un budget de qualité qui traduit la politique volontariste et responsable conduite par le Collège Communal. C'est dans cet esprit que nous voterons positivement »

M.J-P.DELHAYE, Conseiller Communal, entre en séance

M.DISABATO prend la parole :

« C'est à un bien pale budget que nous devons faire face aujourd'hui, dans la continuité du budget de l'an passé. A croire parfois qu'il s'agit d'un copier-coller du budget 2007 tellement ce budget est sans saveur.

De manière générale, le budget à l'extraordinaire a été revu fortement à la baisse par rapport aux autres années. Quand j'étais intervenu lorsque vous aviez du revoir vos

ambitions à la baisse suite à la décision du Ministre de financer certains travaux, vous m'aviez dit que vous faisiez toujours comme cela. Aujourd'hui, force est de constater que vous avez revu vos ambitions à la baisse.

Au niveau de la rénovation urbaine, surtout de la grand -rue qui est la priorité numéro 1 de votre déclaration de politique générale, une majorité de commerçants sont comme sœur Anne, ils ne voient jamais rien venir. Pourtant, quelques semaines avant les élections communales, une jolie banderole avait vu le jour disant que Frameries investissait pour la rénovation urbaine de la grand -rue. On attend toujours le premier coup de pelle mais peut-être est ce le signe qu'il faut changer de stratégie. Quand je vois à quelle vitesse, la ville de Mons a rénové nombre de bâtiment de la Grand-Place, je me dis qu'il serait peut être intéressant de voir comment ils ont fait... Cela a pour conséquence que l'objectif de votre politique générale visant à ramener des habitants et des commerçants dans l'hyper -centre est toujours en rade.

Concernant votre politique du logement, elle risque fortement d'être remise en cause. D'une part parce que, comme je l'avais dit 'an passé, l'augmentation des taxes à l'IPP était contreproductive pour cet objectif. Et la maigre diminution de cette année ne permet pas de combler l'erreur. Et d'autre part parce que la situation économique est telle que la promotion immobilière risque de ne plus être aussi intéressante pour les promoteurs et donc de réduire leur volonté d'investir pour créer du logement. Mais de manière plus générale, votre politique du logement ne se préoccupe pas assez à mon gout du logement pour un public en difficulté. On attend toujours d'ailleurs que, comme l'indique votre déclaration de politique générale, vous fassiez la promotion d'une stratégie visant à remettre les logements inoccupés sur le marché locatif en renforçant le rôle de l' AIS notamment ». Il n'y a toujours pas de renforcement de la politique via l' AIS et je le regrette. D'autre part, je crois qu'une politique courageuse serait de faire, dans des conditions strictes, de la réquisition de logements inoccupés comme la loi autorise les communes à le faire afin de mettre à disposition d'un public qui a des difficultés, je pense notamment aux familles monoparentales, des logements à des prix abordables. Certains logements sont inoccupés depuis près de 10 ans à Frameries ! Les propriétaires qui ont les moyens paient simplement la taxe sur les immeubles inoccupés sans se préoccuper du manque de logements dans la région. Vous disiez que vous alliez renforcer les dispositifs de lutte contre les logements inoccupés, ce serait donc l'occasion de le faire.

Au niveau de la mobilité, rien n'est prévu dans ce budget si ce n'est une piste cyclable que vous nous aviez déjà vendu l'année passée. Il n'y a donc pas grand - chose qui est prévu pour valoriser les modes de déplacement doux. Le vélo est toujours absent d'une vraie politique de la mobilité et avec les petits plots qui jonchent notre commune et les sens unique limité mis n'importe comment, il est même devenu plus dangereux de pratiquer le vélo. Seul chose positive que je peux trouver à dire à ce niveau est la plan intercommunal de mobilité mais il ne doit pas être une excuse pour avancer dans le domaine car il y a des choses à faire que l'on connaît déjà.

Au niveau du tourisme, on ne retrouve rien du tout dans ce budget alors que les ambitions de la majorité semblaient claires en début de mandature.

Au niveau de la politique sociale, je regrette que la commune ait décidé de ne pas faire une priorité de l'action du CPAS en laissant la dotation au même niveau que l'an passé alors que les besoins sont de plus en plus grands. Et avec la crise économique que nous connaissons aujourd'hui qui entraîne avec elle nombre de contrats à durée déterminée ou d'intérimaires ou les travailleurs au chômage économique, la casse sociale risque d'être plus grande que jamais en 2009. Il fallait donc prévoir un soutien plus massif des gens qui vont être en difficulté en 2009. D'autre part, les taxes que vous avez prévues pour l'enlèvement des immondices est totalement antisociale puisque l'augmentation du forfait tel qu'imposé est la politique la moins égalitaire en terme de taxation. Il aurait fallu prévoir des diminutions pour les personnes qui sont des conditions sociales difficiles. D'autre part, pour les commerçants qui souffrent déjà, vous avez augmenté sans compensation la taxe sur les déchets ».

M.le Bourgmestre rappelle qu'avant l'intervention de M. BOUVIEZ, il avait souligné que l'élaboration du budget était une chose difficile. 2009 est une année charnière ; le Plan Tonus venait augmenter les budgets ; la réforme des Communes a annulé tout ça. Aujourd'hui, une somme sera réévaluée chaque année mais ce n'est pas un gain pour autant. La volonté du Collège Communal était de le présenter en équilibre bien que le boni ne soit pas énorme, c'est vrai.

Dire que le budget manque de souffle et d'ampleur est faux :

- ↳ la revitalisation du Centre Urbain est toujours bien à l'ordre du jour
- ↳ la problématique de l'énergie sera confiée à un Conseiller qui aura pour mission de développer un « guichet énergie » au sein de l'Administration afin de permettre aux habitants d'être correctement informés dans ces différentes matières (aides, conseils, etc...) ;
- ↳ le CPAS a par ailleurs réalisé ce même projet ;
- ↳ en matière de logements, seuls 7 terrains demeurent en vente sur le territoire de Frameries. C'est bien la preuve que les bouchées sont mises double pour faire avancer la ZACC à Sars-la-Bruyère et, une autre la rue Wauters très prochainement.
- ↳ de plus, la situation du site du Parc d'Attre est également concernée vu qu'il reste encore quelques emplacements.

Ces éléments sont bien la preuve d'une volonté d'aller vers une autonomie financière.

En ce qui concerne les logements inoccupés, il reconnaît qu'il subsiste quelques manques à gagner mais, il précise que l'on n'a pas toujours la possibilité de faire des acquisitions. Ces immeubles laissés à l'abandon sont d'ailleurs lourdement taxés ; parler de réquisition est très délicat. Les communes qui ont appliqué cette mesure ont d'ailleurs rencontré de sérieux problèmes.

L'installation des pilotes dans les rues dans le but de canaliser la circulation avait été lancée par Mme DURAND voici quelques temps. Il est vrai que toute une série de ces installations sont inadéquates. Dès réception de l'autorisation ministérielle, ils seront enlevés.

Le CPAS, quant à lui, se gère très bien seul et assume en totalité les tâches qui lui incombent.

Pour la problématique des dividendes DEXIA, il faut savoir que le montant à toucher n'est pas minime ; certaines villes bénéficiaient d'une belle part du gâteau mais nous n'y pouvons rien.

La partie extraordinaire du budget 2009 fait apparaître le début des travaux aux Quatre Pavés de Frameries, vers le 15 janvier prochain ; on attend la signature du Ministre DAERDEN, il s'agit donc d'une question de jours. Ce quartier sera totalement revitalisé en quelques phases. Il faut bien être conscient que la dimension de ce projet est grandiose et il a fallu du temps pour en arriver à conclure la redynamisation de ce quartier.

Le budget 2009 est très prudent, c'est vrai. La Commune est confrontée à beaucoup de problèmes comme tout un chacun. Il est impératif d'aller en équilibre mais aussi avec un compte en équilibre.

Il ajoute une précision quant à l'intervention de M.DISABATO en ce qui concerne la taxe additionnelle à l'IPP qui est en sensible diminution.

En effet, il peut paraître étonnant qu'après l'avoir augmenté en 2008, on ne bénéficie pas encore des effets escomptés. Il faut savoir que l'Administration des Finances travaille de manière mécanique et donc, ce n'est que dans le courant de l'année 2009 qu'une modification budgétaire permettrait d'ajuster positivement les recettes. On peut toutefois espérer que pour 2010, les recettes fiscales permettront d'ajuster très positivement tout cela.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 18 voix « Pour », à savoir :

↳ DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, GRACI,

par 1 voix « Contre », à savoir :

↳ M.DISABATO

par 2 « Abstentions », à savoir :

↳ MM.BAUWENS & DERUDDER

vote le budget communal 2009.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Asbl « ELEA » - Renouvellement de la convention de partenariat extra-scolaire - Année scolaire 2008-2009

Le Conseil Communal, en séance du 29 novembre 2007, a décidé d'adhérer au projet de l'ASBL précitée et d'approuver le projet de convention de partenariat y relatif.

Cette ASBL renouvelle sa demande pour l'année scolaire 2008 - 2009.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOU VIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de renouveler la convention de partenariat de l'ASBL « ELIA » durant l'année scolaire 2008-2009.

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures, à l'ASBL « ELIA », au Pouvoir Organisateur du Libre et au Directeur de l'Ecole Calmette pour information.

La délibération requise est adoptée.

Points d'urgence

CHU Ambroise Paré – Assemblée Générale

La SCI « Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré » tiendra son Assemblée Générale le 19 décembre 2008.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26/06/2008
2. Approbation de l'évaluation annuelle du rapport stratégique 2008 -2010
3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2009.

Rappel : Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1523-12. [§ 1^{er} Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil .

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523 -24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- ↳ de prendre position sur l'ordre du jour
- ↳ de charger ses délégués de rapporter ses décisions en Assemblée .

La délibération requise est adoptée.

CAS – Douzième provisoire - Vote

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, GRACI, BAUWENS, DERUDDER

décide

- ↳ d'approuver la délibération du CAS de Frameries à concurrence d'un douzième comme le prévoient les instructions budgétaires.

La délibération requise est adoptée.

Divers

M.A.CEUTERICK – Académie de Musique – Cours de flûte

M.CEUTERICK signale qu'il présentera lors de la séance du Conseil de janvier 2009, les chiffres de population scolaire de l'Académie de Musique.

Il précise que sur 10 périodes de cours de flûte, 8 sont prises en charge par le Ministère de la Communauté Française, 2 par le Pouvoir Organisateur.

Il ajoute que 25 élèves sont actuellement sur la liste d'attente afin de pouvoir suivre ce cours.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 27 novembre 2008 .

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.